



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 54397

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la question de la direction d'école dans le premier degré. 4 500 directions d'écoles maternelles et élémentaires sont vacantes à cette rentrée scolaire, soit 500 de plus que l'année dernière. C'est le signe le plus visible de l'accentuation du malaise qui touche la direction d'école. Les directrices et directeurs estiment que leurs tâches se sont alourdies sans que les moyens nécessaires leur soient attribués pour cela. Or l'amélioration de la situation de la direction d'école est aujourd'hui indispensable à l'évolution de l'école. Actuellement, les revendications s'expriment par différentes actions dont la grève administrative, pour améliorer la situation de la direction d'école, pour faire évoluer cette fonction dans toutes ses dimensions, avec en priorité du temps de décharge. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour l'amélioration de la situation pour la direction dans toutes ses dimensions (conditions de travail, décharges, rémunérations) du fonctionnement de l'école (temps pour le travail d'équipe) et si une priorité budgétaire est prévue dès le budget 2001 en vue de permettre la poursuite du plan d'amélioration des décharges.

Texte de la réponse

Les directeurs d'école exercent des fonctions pédagogiques, administratives et sociales qui en font les interlocuteurs privilégiés des autorités locales comme des familles. Ces fonctions au fil du temps sont devenues plus lourdes et plus exigeantes. Tous les directeurs d'école bénéficient d'un complément de rémunération - bonification indiciaire et indemnité de sujétions spéciales - d'un montant mensuel qui varie de 490 francs pour une classe unique à 1 775 francs pour les écoles de dix classes et plus hors ZEP. Le régime des décharges de service d'enseignement et le dispositif de formation des intéressés ont été améliorés ces dernières années. Mais ces mesures n'ont pas permis de rendre ces fonctions suffisamment attractives et des postes demeurent vacants, principalement dans les écoles de deux à quatre classes. Un groupe de travail, réunissant des représentants des personnels et des représentants de l'administration, a engagé la réflexion nécessaire. Après avoir procédé à un état des lieux, ce groupe de travail a examiné plusieurs hypothèses portant sur la formation initiale et continue, l'accès à la fonction, le régime indemnitaire, le travail administratif, l'aide des inspections et des rectorats, les réseaux d'écoles, l'équipement informatique des écoles. Les propositions du groupe de travail feront l'objet de négociations avec les organisations syndicales et de discussions avec les collectivités locales, afin d'améliorer rapidement le fonctionnement des écoles et de rendre les fonctions de directeur plus attractives.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54397

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6679

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7164